

**From:** [Michel Agnaieff](#)  
**To:** [Céline Topp](#)  
**Cc:** [Louise Roy](#) ; [Luc Doray](#) ; [Catherine Vandermeulen](#)  
**Sent:** Thursday, December 10, 2009 5:25 PM  
**Subject:** Quartier Bonaventure/Questions

Madame la Directrice,

La commission chargée de mener la consultation publique sur l'avant-projet détaillé du réaménagement de l'autoroute Bonaventure (phase 1) vient de terminer la première partie de ce processus.

À la lumière des interventions entendues, lors des séances publiques, et de l'examen de la documentation reçue, la commission a constaté le besoin de compléter les informations dont elle dispose. Certaines des informations recherchées sont du ressort de la Ville. Elle soumet donc à son attention les trois questions suivantes :

1. L'avant-projet détaillé du réaménagement de l'autoroute Bonaventure (phase 1) propose, entre autres, de créer une entrée de ville distinctive. À bien des égards, cet aspect de l'avant-projet constitue un précédent important pour la Ville, en devenant possiblement un modèle d'aménagement des différentes entrées ailleurs sur son territoire. La Commission souhaiterait savoir si la Ville s'est dotée d'une vision lui permettant de définir des grandes orientations à l'égard de l'aménagement des entrées de ville. Si oui, quelle est l'approche municipale retenue? Est-elle fondée sur l'analyse d'exemples provenant d'autres grandes villes de notre continent ou du monde?
2. Une des grandes composantes de l'avant-projet est l'aménagement des îlots centraux. Ces derniers ne sont pas des emplacements idéaux du point de vue du bruit, des vibrations et de la qualité de l'air. Comment la Ville entend-elle s'assurer de l'habitabilité des immeubles projetés dans ces îlots? Est-ce que les moyens réglementaires à sa disposition lui permettront de veiller à une qualité de vie optimale sur ces lieux?
3. Une autre grande composante de l'avant-projet est la réutilisation du bâtiment-pont du CN à des fins d'animation urbaine. Rien n'apparaît véritablement acquis à ce sujet. Est-ce que la Ville dispose d'un pouvoir d'expropriation des espaces intérieurs de ce bâtiment-pont?

Au nom de la commission, je vous remercie d'avance et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire de la commission

Michel Agnaieff